

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le vendredi vingt-neuf octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Tous les membres du conseil

Secrétaire de séance : Mme Sylviane LAPREVOTE
Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

La séance est ouverte à 18h00

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mme ABEL précise qu'il manquait les effectifs scolaires des élémentaires. Voici donc les effectifs scolaires mis à jour : 28 Petite + moyenne + grande section ; 20 CP+ CE1 ; 22 CE2 + CM1 + CM2.

- Dématérialisation des actes administratifs et marchés publics : convention avec la Préfecture des Vosges et le service d'archivage électronique du Département des Vosges:

Mme le Maire rappelle l'accord unanime du conseil municipal lors du conseil du 13/09 pour adhésion à la plateforme SPL-X DEMAT.

Suite à cette adhésion, il convient de signer la convention d'envoi d'actes dématérialisés avec les services de la Préfecture ainsi que l'adhésion pour l'archivage électronique des dits actes via les services du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les documents afférents.

- Décision modificative budgétaire - budget commune

Suite observation de la trésorerie en raison d'une mauvaise imputation, il convient de procéder à la modification suivante :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | |
|--|------------------|--|--------------------|-------------|
| | | | Nouveaux | Nouveaux |
| DEPENSE | | | crédits | Solde |
| IMPUTATION BUDGETAIRE | Crédits inscrits | | | |
| 202 op 26 - frais liés au PLU - n° inventaire 2019706A | 5 000,00 € | | 32 460,00 € | 37 460,00 € |
| Total dépense d'investissement | | | 32 460,00 € | |
| RECETTE | | | Nouveaux | Nouveaux |
| IMPUTATION BUDGETAIRE | Crédits inscrits | | crédits | Solde |
| 2031 - frais études | 0,00 € | | 32 460,00 € | 32 460,00 € |
| Total recette d'investissement | | | 32 460,00 € | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la modification budgétaire ci-dessus.

- **Demande de subvention sections sportives « Montagne » et « ski » Collège de Cornimont:**

Ce point est ajourné dans l'attente de précisions.

- **CAF : avenant à la Convention Territoriale Globale:**

Cette convention remplace le contrat enfance jeunesse et permet à la commune de percevoir des subventions. Elle est établie en lien avec la Communauté de Communes et doit perdurer malgré la scission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant, sur toute la durée de son mandat, ce qui permettra à notre commune de poursuivre notre partenariat avec la Caf.

- **Convention de location de bâtiment association Arts et Traditions :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de location de local à l'association Arts et Traditions pour un montant de 240 € par an. Le local reste celui occupé actuellement.

- **Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif : demandes d'adhésion aux compétences réhabilitation et entretien :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Greux et Les Thons aux compétences « réhabilitation » et « entretien » du SDANC.

- **Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : demande d'adhésion :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération de Remiremont au SMIC.

- **Délégation de Service Public : mandat au Maire pour engagement d'un cabinet d'expertise comptable :**

Mme le Maire explique la nécessité de calculer les biens de retours dans le cadre de la délégation de service public liant la commune et la SAS Leduc. Elle indique s'être rapprochée du cabinet d'expertise comptable KPMG qui pourrait effectuer ce travail pour un montant estimé de 11 250 € HT. L'avocat de la commune conseille également de réaliser cette étude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 13 voix « pour » et 1 abstention (Mme Sylvie GEHIN), autorise le Maire à entamer cette démarche et à signer le devis estimatif proposé par le cabinet KPMG.

- **Questions et informations diverses :**

- a) Réponse aux divers renseignements d'urbanisme demandés par les notaires (questionnaire environnemental, certificat numérotage, certificat hygiène et salubrité...): Mme Nadia VALENTIN explique que la commune reçoit de nombreuses

demandes d'office notarial auxquels, renseignements pris auprès des services juridiques de l'Association des Maires des Vosges, elle n'est pas tenue de répondre. Elle explique que dorénavant, la commune ne répondra plus qu'aux questionnaires obligatoires, et arrêtera de répondre aux demandes telles que les certificats de salubrité, etc .

- b) Commission bâtiment école et proposition d'assistance maîtrise d'œuvre par CATEMO : Mme le Maire indique que la commune a reçu l'arrêté préfectoral indiquant une subvention de 19 160 € pour les travaux dus à la mérule. (Subvention au titre de la DETR).

Elle explique avoir rencontré le cabinet CATEMO qui pourra assister la commune dans sa réflexion sur la réhabilitation du bâtiment et a fait une proposition d'honoraires en 3 phases s'échelonnant sur le montant des travaux. Une demande de subvention sera faite pour la DETR et le Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à Mme le Maire pour la signature de la proposition et l'engagement de la société CATEMO, ainsi que pour les demandes de subventions à venir.

Par ailleurs, et sur les conseils de CATEMO, un dossier a été déposé auprès de l'assurance de la commune pour le sinistre de la mérule. L'étude est en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour engager une mission d'expertise. Mme le Maire tient à remercier le charpentier des maisons Mougins qui a su alerter sur ce sinistre.

- c) Point sur diverses commissions communales.

- Travaux : Mme VALENTIN indique que le cimetière est un sujet problématique car le manque de place devient inquiétant.

La société ELABOR sera mandatée à hauteur de 24 448,90 € (en cours de négociation) afin d'établir un bilan complet des concessions, aider la commune dans la reprise des tombes abandonnées, la procédure de reprise, la cartographie du cimetière, l'assistance juridique.....

- Mme le Maire explique que les travaux de l'entrée de la mairie et de la salle de conseil municipal sont pratiquement terminés. Merci à Ludovic. Une inauguration aura lieu en même temps que le toboggan du périscolaire.
- Voirie : M. KESSLER a fait le tour des voies avec Dominique GRANDGIRARD et le cabinet DEMANGE. Un montant estimatif de 108 168,50 € est avancé.
Nota de M. Charly JEANDEL : il manque le morceau de route près des cités du Petit Chéty. M. KESSLER le fera ajouter par le cabinet DEMANGE.
Mme le Maire informe que les enrobés manquants au Pont de la Lette seront effectués avant l'hiver.
- Des enfants vétérnats ont demandés à aménager l'ancien terrain de mini-voitures en terrain de vélo-cross.

- La Chaume du Grand Ventron est à vendre. Différentes options ont été évoquées lors d'une réunion rassemblant différents acteurs, l'acquisition par une collectivité y a été évoquée mais Ventron n'a pas vocation à racheter, ou à s'engager dans cette direction.
- Mme le Maire évoque la nouvelle Route de Frère Joseph : il convient de trouver une parcelle forestière en compensation de 91.37 m² de la parcelle cadastrée AE 59 (ancien cadastre AE 50) située en forêt communale (n°89) et dont le Département a besoin pour terminer ses travaux. Elle précise qu'elle veut que la route soit terminée. Un courrier sera fait à la DDT avec une demande de compensation pour les arbres morts par les scolytes.
- Véhicules communaux : beaucoup de dépenses de réparations dues à la vétusté des engins, notamment l'Unimog et le tractopelle. Il faut réfléchir à leur remplacement.
- Mur Chez Donat Jeandel, Mme le Maire, indique que l'ouvrage présente des signes de rupture, ce mur nécessite une intervention, il est situé sur du terrain communal, les travaux sont prévus pour 2022.
- Syndicat d'Electricité des Vosges : M. KESSLER les a rencontrés pour l'enfouissement de câbles électriques à Meusfoux et à la scierie.
- Mme le Maire indique avoir rencontré le responsable de la Banque des Territoires, afin de faire un point sur le dossier Frère Joseph. Concernant le projet 4 saisons et l'aménagement du terrain de jeux, elle évoque également les aides financières possibles par la Caisse des Dépôts et de Consignations.
- Prochaine commission travaux ouverte à tous les membres du conseil municipal : samedi 27/11/2021 à 9h00. L'ordre du jour sera transmis par mail prochainement. Mme le Maire demande que l'aménagement du terrain de jeux y soit travaillé.
- Vie scolaire : Mme Amélie ABEL explique que la CAF va nous verser prochainement la subvention pour la structure de jeux du périscolaire. Elle indique que le site internet a été mis à jour. Elle présente également l'affiche élaborée par les enfants en remerciement de la structure de jeu.
- Vie du Village : M. Charly JEANDEL expose la possibilité de mettre en place une journée citoyenne, où les habitants pourront participer à la remise en état du mini-golf et du terrain de jeux. L'étude d'aménagement du terrain de jeu se poursuit, notamment la construction d'une halle. Une étude de sol sera nécessaire.

Mme le Maire précise qu'il faut mettre dans la réflexion d'aménagement, l'implantation de vidéosurveillance et la pose d'une borne électrique. D'autant que des subventions sont possibles.

- d) Remerciements subventions : Mme le Maire lit les remerciements de subventions de la Ligue contre le cancer, les Restos du cœur, la bibliothèque de l'hôpital de Remiremont, l'association des parents d'élèves, l'ADMR.
- e) Convention de servitude ENEDIS : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour

enfouissement de ligne électrique sous domaine communal au chemin du Rupt du Moulin. Enedis versera une contribution de 20€ à la commune.

- f) Mme le Maire indique que, comme l'an passé, l'ESF occupera la salle des associations pendant la période hivernale.
- g) Mme Sylviane LAPREVOTE lit à l'assemblée le message de remerciements de sa fille Anne, à laquelle la commune avait attribué une gratification suite à son acceptation dans une université américaine.
- h) Mme le Maire montre aux membres de l'assemblée, les signalétiques proposées par le conseil départemental pour la filière nordique. Elle souhaite les voir sur Ventron.
- i) Demande de M. François JEANDEL (présent dans le public) : qu'en est-il de l'implantation de trottinettes électriques sur la commune ? Mme le Maire répond la que le sujet doit être travaillé, notamment en terme de réglementation et de sécurité, pour le moment la commune n'a pas donné son accord.
- j) 11/11/2021 : la cérémonie aura lieu aux monuments aux morts. Les invitations seront transmises très prochainement. La messe aura lieu à la Bresse.

La séance est levée à 19h50

A Ventron, le 02/11/2021

Le Maire,

B. VANSON



